

se comportera. Avec le bill C-4 le ministre conserve son titre de champion de boxe simulée du Canada à cause de la manière dont il traite les questions de corporations.

Le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) a nettement exposé notre position lorsqu'il a dit que le bill C-4 ne va pas assez loin en ce qui concerne la divulgation de certains renseignements. C'est là-dessus qu'ont porté nos observations lorsque le bill a été débattu à l'étape de la deuxième lecture et au comité.

Après avoir pris connaissance de ces amendements, nous nous sommes rendu compte que de fortes pressions ont été exercées sur le ministre par l'intermédiaire du Sénat qui a adopté ces amendements. Je suis déçu qu'un homme jeune, hardi et courageux comme le ministre de la Consommation et des Corporations, qui parle ouvertement et courageusement sur les estrades de ce qu'il compte faire au sujet des prix des médicaments, des faillites et des corporations, ne réponde pas à nos espérances lorsque la Chambre est saisie d'une mesure législative. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le ministre est vulnérable dans ces domaines. Il flanche alors qu'il devrait défendre certains principes.

Je pourrais dire, monsieur l'Orateur, qu'après avoir entendu le discours du député de York-Est (M. Otto), j'ai cru qu'il allait faire comme le député de Spadina (M. Ryan): quitter le parti libéral, traverser la salle et venir rejoindre les rangs de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Quels rangs?

M. Gilbert: Après avoir passé 20 à 25 minutes à critiquer le ministre avec véhémence, le député a déclaré qu'il allait se prononcer en faveur des amendements. Cela indique à mon sens un manque de hardiesse et de courage de sa part et j'en suis surpris. Si je me souviens bien, il a déjà agi de même à propos des pensions. Il a parlé au nom des retraités et de la fâcheuse situation où les avait mis le gouvernement et pourtant, quand il en est venu au point capital, après avoir fait état de ses convictions, il a trouvé difficile de maintenir sa position et de voter contre le gouvernement. Quand le député a dit que le régime des sociétés constituées n'est en réalité qu'un truc pour s'enrichir, il traduisait probablement en langage coloré ce qui est la vérité. Il est entré dans des détails, montrant comment l'escroquerie se perpète et comment les directeurs sont à même de tirer avantage de la situation et de réaliser de gros bénéfices.

J'ai cru qu'il sollicitait du ministre des changements qui remédieraient à la situation. J'ai cru qu'il voterait contre ces modifications et se rallierait à nous car, dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec l'exposé du député de York-Est. Avec quelle éloquence il nous a signalé que le Sénat, astucieusement et fourbement, a ajouté au texte du bill les mots «volontairement et sciemment,» réalisant ainsi un rêve d'avocat quand il s'agit d'essayer de déterminer le sens dans certaines circonstances que suscitera l'adoption de la mesure législative. J'ai honte du député de York-Est et j'ai doublement honte du ministre qui s'est laissé prendre au piège du libellé de cet amendement. On se demande pourquoi il a succombé aux pressions du Sénat.

• (4.00 p.m.)

Il se peut qu'une mesure législative soit nécessaire pour tempérer les entreprises des membres de l'autre endroit. Lorsqu'un député est nommé ministre il renonce immédiatement à tous ses postes d'administrateur. Il est vrai que les députés ne sont pas obligés de se séparer de leurs valeurs mais, selon la coutume et leur devoir, ils résignent leurs postes de direction. C'est le contraire pour les sénateurs. Lors de leur nomination, ils cumulent les postes de direction. Cela nous permet de dire qu'il a existé un pipe-line politique de sociétés menant au ministre de la Consommation et des Corporations. Ils semblent se consacrer à la protection des sociétés en accordant leur attention à la mesure qui sera présentée sous peu. Leur petite récompense, c'est d'être nommé directeur.

Récemment, un comité sénatorial a déposé un rapport sur le Livre blanc sur la réforme fiscale. On pourrait expliquer de diverses façons son préjugé marqué en faveur des sociétés—à la façon simplement dont il s'est désintéressé de l'individu moyen pour favoriser les sociétés.

Nos documentalistes m'ont fourni des renseignements quant au nombre de postes de direction détenus dans des sociétés par des sénateurs, et notamment par des membres du comité des banques et du commerce. Je ne vais pas abuser du temps des députés en donnant la liste de tous les postes de direction occupés par ces sénateurs; je me bornerai à signaler ceux que détient le président du comité que je viens de mentionner. Il assume des fonctions directoriales chez: Visking Ltd., Ucar Ltd., Emet Ltd., Ocean Maid Foods Ltd., Canadian Tuna Co., Atlantic Fish Processors Co. Ltd., Anglo-Rouyn Mines Ltd., Internatio-